

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni au Centre Culturel rue de la république à huis clos en séance ordinaire sous la Présidence de M. DUPERCHE Claude, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : Mme BOURDIN Aurélie pouvoir à M. JOUARD Philippe
Mme GUILBON Ophélie pouvoir à Mme SIMON Isabelle
Mme WOZNIAK Sandrine pouvoir à M. DUPERCHE Claude

ABSENT : M. COLARD Daryan

Après lecture du compte rendu du 4 juin 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. LENGLET Jean-Marc

ORDRE DU JOUR :

- Compte Administratif 2019 Commune de MAISSE
- Approbation Compte de Gestion 2019
- Délibération affectation du résultat 2019
- Vote des taux d'imposition
- Budget Primitif 2020 Commune de MAISSE
- Lecture Compte Administratif 2019 et Budget 2020 du CCAS
- Délibération participation aux Transports Scolaires

M. le Maire ouvre la séance et demande à son Conseil la validation du huis clos pour cette séance afin de respecter les prescriptions sanitaires liées au COVID 19. Le Conseil approuve à l'unanimité

Il demande ensuite que soit rajoutée à l'ordre du jour la nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVE (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne). Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

1/ Nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVE.

Monsieur le Maire précise que cette nomination n'avait pas été faite car il pensait que ce syndicat allait disparaître et que ses compétences allaient être transférées à la Communauté de Commune des Deux Vallées.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité accepte la nomination de M. PIGNAT Christophe et de M. CHARBONNIER Sébastien comme délégués titulaire et de M. YPEY Christophe et de Mme MOULINOUX Stéphanie comme suppléants.

2/ Compte Administratif 2019 Commune de MAISSE.

M. DUPERCHE donne lecture du Compte Administratif 2019 de la Commune. Avec un total de recettes réalisées de 2 677 207.48 € et de dépenses réalisées de 1 909 819.05 €, le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 767 388.43 €.

Avec un total de recettes réalisées de 425 310.71 € et un total de dépenses réalisées de 227 049.33 €, le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 198 261.38 €

M. le Maire soumet le Compte Administratif identique au Compte de Gestion de la Trésorerie au vote. Sections Fonctionnement et Investissement sont adoptées à l'unanimité.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 sont donc adoptés à l'unanimité.

3/ Délibération Affectation du résultat

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide par délibération d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 767 388.43 € de la Commune de MAISSE à un virement à la section investissement pour 202 000.00 € et au résultat reporté de la section fonctionnement du budget 2019 pour 565 388.43 €.

4/ Vote des taux d'imposition

M. le Maire propose à son Conseil de ne pas augmenter les impôts locaux cette année. Les taux resteront donc les suivants : taxe d'habitation 15,12 %, taxe foncier bâti 8,73 %, taxe foncier non bâti 45,78 %.

Il précise que depuis cette année suite aux modifications concernant la taxe d'habitation, la Commune ne pourra plus toucher au taux de celle-ci car elle apparait maintenant sous forme de compensation de l'état.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur les propositions de M. le Maire.

5/ Budget Primitif 2020 Commune de MAISSE

M. le Maire donne ensuite lecture du Budget Primitif 2020 de la Commune. Il précise que ce budget a été préparé un peu dans l'urgence compte tenu des événements liés au COVID 19, cependant il a quand même tenu compte dans les chiffres des demandes des commissions qui se sont réunies (commission voirie sécurité, commission environnement).

Une explication détaillée est donnée pour chaque poste et M. le Maire répond aux diverses questions posées par ses conseillers.

La Section Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 2 835 345.43 €

La Section Investissement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 924 261.38 €. Elle reprend la reprise des restes à réaliser avec entre autre une réserve pour la voirie communale. Comme nouvelles propositions, on retrouve à nouveau une réserve pour la voirie ainsi que divers aménagement de sécurité qui pourront être fait rapidement et une somme concernant l'embellissement de la Commune.

Le Budget Primitif voté par chapitres est adopté à l'unanimité pour les sections fonctionnement et investissement.

6/ Lecture Compte Administratif 2018 et Budget Primitif 2019 du C.C.A.S.

Compte Administratif 2019

Lecture est donnée de la section fonctionnement qui avec un total de recettes de 16 878.82 € et de dépenses de 2 789,40 € laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 14 089.42 €. La section investissement constate un excédent de 22.41 €

Budget Primitif 2020

La section Fonctionnement s'équilibre en recettes dépenses pour 16 589.42 € et la section investissement pour 22.41 €.

M. le Maire précise que la Commission du CCAS se réunira pour voter ces deux documents.

7/ Délibération participation aux transports scolaires.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler pour la rentrée 2020-2021 sa participation aux transports scolaires vers les Collèges et Lycées de Milly, Etampes et Fontainebleau. La participation sur les cartes Imagin'R et Navigo sera de 31 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.